

La préparation des élections législatives

POLITIQUE

DANS UNE DÉCLARATION A L'A.F.P.

M. Messmer : le désaccord entre le président et l'Assemblée devrait être porté devant le peuple français

M. Pierre Messmer a accordé, le samedi 17 février, une interview à l'agence France-Presse dans laquelle il répond tout d'abord à la question suivante :

« Des responsables de l'opposition de gauche estiment qu'en cas de succès majoritaire de cette opposition aux prochaines élections législatives le président de la République serait tenu constitutionnellement de nommer un gouvernement composé de socialistes et de communistes. »

M. Messmer répond : « C'est l'interprétation des dirigeants socialistes et communistes. Elle est significative de leur hostilité foncière et constante envers les institutions de la V^e République. »

« Que le gouvernement mène une politique complètement opposée à celle que souhaite le président et aux principes sur lesquels il a été élu par le peuple ne pose aucun problème à M. Mit-

terrand et à M. Marchais. Ils montrent ainsi qu'ils n'ont jamais admis la Constitution de la V^e République. Ils ne veulent pas que le président de la République soit le vrai chef de l'exécutif. Ils ne reconnaissent pas que l'élection présidentielle au suffrage universel est l'acte principal de la vie politique et ils souhaitent qu'une fois élu le président se contente de jouer le rôle simplement protocolaire des présidents de la III^e et de la IV^e République. »

« Ce n'est évidemment pas la conception du président Pompidou et ce n'est pas la nôtre. Il a été élu pour défendre certains principes, pour permettre à la France d'atteindre certains objectifs, pour faire prévaloir certaines options essentielles. Comme il l'a dit lui-même, cautionner un gouvernement qui mènerait une politique opposée à la sienne serait un reniement du mandat qu'il a reçu du pays. »

Le premier ministre poursuit :

« Le programme commun réduit massivement les pouvoirs du président de la République. Le programme commun réduit le président à nommer le premier ministre, dont le choix résulterait des combinaisons entre les partis, puis à enregistrer la succession des crises ministérielles voire même à dissoudre l'Assemblée automatiquement, c'est-à-dire sans qu'il ait la moindre liberté d'appréciation à cet égard. »

« La constitution du gouvernement dépendrait donc des tractations entre partis. Le premier ministre n'entrerait pas en fonction avant d'être investi par l'Assemblée, ce qui montre bien qu'il dépendrait des négociations entre les groupes et non du choix du président. Le programme du gouvernement serait celui de la majorité parlementaire, ce qui montre aussi que le président n'aurait plus part à la direction du pays. Et le même système s'appliquerait à tous les niveaux

de l'Etat : aux régions, par exemple, où les responsabilités seraient partagées entre les représentants des partis, à la justice, où les porte-parole des partis politiques entreraient en force dans les plus hautes instances judiciaires. Voilà ce qui est prévu par le programme commun socialo-communiste. »

« Tout cela n'a aucun rapport avec la V^e République ; il s'agirait donc, si le programme commun était appliqué, d'un changement complet de régime. L'opinion publique en prend conscience. C'est sans doute pourquoi M. Mitterrand, après M. Marchais, a tenu à dire que les problèmes institutionnels ne paraissent pas les plus importants et qu'il préférerait s'occuper d'autre chose. Devant l'impopularité de leur programme, les dirigeants socialistes et communistes cherchent à le faire oublier. Mais ils ne sortiront pas de ce dilemme : ou le « programme commun »

n'est pas sérieux, et que dire alors de toutes les promesses qui s'y trouvent ? Ou ils ont vraiment l'intention d'appliquer leur programme, et les Français doivent savoir qu'il s'agit alors d'une démolition de la V^e République. »

Interrogé enfin sur l'attitude du président de la République devant une « victoire électorale de l'opposition socialiste et communiste », M. Messmer répond :

« Ce qui se passerait serait simple : le désaccord qui apparaîtrait alors entre ces deux éléments des pouvoirs publics que sont le président et l'Assemblée devrait être porté devant le peuple français. C'est le suffrage universel, et lui seul, qui trancherait. Voilà pourquoi nos institutions ne sont pas seulement plus efficaces que celles des III^e et IV^e Républiques par la continuité et la durée qu'elles garantissent à l'action de l'Etat : elles sont aussi plus démocra-

tiques parce que c'est au peuple, et non aux partis et à leurs dirigeants, qu'elles remettent la décision finale en cas de crise politique. Et c'est justement cet aspect démocratique de notre Constitution que socialistes et communistes veulent remettre en cause, puisque pour eux une contradiction éventuelle entre les résultats de l'élection présidentielle et les élections législatives devrait être résolue par l'effacement du président de la République. »

« En réalité, l'opposition des socialistes et des communistes à la Constitution de la V^e République n'est qu'un aspect de leur volonté de bouleversement général. Voulant tout changer, il est naturel qu'ils veuillent changer la Constitution. »

« Quant à nous, nous voulons un avenir meilleur dans la paix et par le progrès. Nous expliquons aux Français comment et pourquoi. »

La relance du débat sur les institutions

(Suite de la première page.)

M. François Mitterrand avait lui-même annoncé le 15 décembre 1965, lorsqu'il brigua la succession du général de Gaulle : « Elu président de la République, je me comporterai, et c'est d'ailleurs pour cela que je suis candidat, comme un républicain scrupuleux des lois et des usages d'une République démocratique. Puisque je dissoudrai l'Assemblée nationale, puisqu'il y aura de nouvelles élections législatives, cela signifie que toutes les formations politiques pourront s'adresser librement au peuple pour obtenir son assentiment et, le cas échéant, pour faire une majorité... Je constaterai ce que sera la majorité issue du suffrage universel, et il appartiendra aux formations politiques responsables de se déterminer elles-mêmes. »

La différence entre la situation qu'envisageait alors M. Mitterrand est que l'Assemblée de l'époque était élue depuis 1962. Le pays pouvait avoir changé d'opinion entre-temps. Aujourd'hui, la dissolution interviendrait au lendemain même des élections.

Si l'hypothèse de la dissolution était retenue, M. Messmer pourrait être maintenu en place avec mission d'« expédier les affaires courantes », de nouvelles élections générales devant avoir lieu dans un délai de vingt à quarante jours.

a) Si le pays revenait sur son vote des 4 et 11 mars — supposé favorable à l'opposition — et donnait la préférence à l'actuelle majorité sortante (hypothèse que se refusent à retenir aussi bien M. Marchais que M. Herry, membre du comité directeur du parti communiste, et M. Pompidou, président du conseil constitutionnel, et M. Messmer, premier ministre de la République).

intérim étant assuré par le président du Sénat, M. Alain Poher. Le pays serait convié à une élection présidentielle qui aurait lieu vingt jours au moins et trente-cinq jours au plus après la démission, et pendant cette période, en vertu de l'article 7 de la Constitution, le gouvernement ne pourrait pas engager sa responsabilité devant l'Assemblée, et l'Assemblée ne pourrait pas mettre en cause l'existence du gouvernement. M. Messmer continuerait donc d'assumer les affaires courantes sous la présidence intérimaire de M. Poher.

... ou démission ?

3) On peut également imaginer que, dès le lendemain du second tour d'élections qui ne lui seraient pas favorables, le président de la République dramatise la situation et mette sans plus tarder son mandat en jeu en se démettant de ses fonctions. Les relations entre gouvernement et Assemblée étant « figées » comme dans le cas précédent, la campagne se solde :

a) Soit par la victoire du pré-

sident sortant, s'il se représente (ou de celui devant lequel il se serait effacé), et la logique appelle la dissolution de l'Assemblée et de nouvelles élections législatives ;

b) Soit par l'élection d'un président « de gauche », et le problème est résolu : il y a de nouveau adéquation entre le président et l'Assemblée.

Les positions prises successivement par MM. Pompidou et Messmer conduisent à penser que, à partir du moment où le président de la République ne se veut plus vraiment un arbitre impartial, le succès d'une autre tendance que la sienne impose au pays, dans deux des quatre éventualités qui semblent seules pouvoir être retenues, une consultation législative suivie d'une consultation présidentielle ou vice versa.

On en conclura que, quelle que soit la volonté qui s'exprimera les 4 et 11 mars, le premier devoir des pouvoirs publics sera de remettre en ordre et à jour le texte de 1958 revu et corrigé en 1962.

RAYMOND BARRILLON.

Dans la presse parisienne

COMBAT : le mépris du jeu démocratique.

« Voici donc confirmé, officiellement et solennellement, par la bouche du premier ministre, que le président de la République ne tirerait pas les conclusions logiques et honnêtes des prochaines élections si celles-ci devaient amener à l'Assemblée une majorité de gauche. Les choses seraient donc tout autrement. Ce qui insu- »

une sorte de perfection. Car, enfin, le suffrage universel aurait déjà tranché. A moins qu'aux yeux de M. Pompidou la valeur des élections législatives soit, pour employer son langage, égale à zéro. Ce qui serait, dans ce cas, une violation évidente de cette Constitution qu'il prétend défendre et selon laquelle « la souveraineté appartient au peuple » qui l'exerce par ses représentants. Ce qui insu- »

M. MITTERRAND : le peuple est souverain et le peuple tranchera.

M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste, a déclaré, samedi 17 février, à Bonneville (Haute-Savoie) : « Nous ne serons pas à gauche au premier tour et à droite au second. »

A Bron (Rhône), le premier secrétaire du parti socialiste a expliqué :

« M. Pompidou n'a pas à se comporter comme s'il n'était que le président de la moitié des Français. Il devrait comprendre qu'il n'est pas raisonnable de risquer de causer des désordres. »

Dimanche 18 février, M. Mitterrand a pris la parole à Volron (Isère) et a déclaré :

« Je ne conteste pas les pouvoirs du président de la République. Nous, à l'union des gauches, nous pensons réviser et réformer certains articles de la Constitution pour corriger des défauts qui datent de quinze ans. La société socialiste tend à instaurer la liberté intérieure et le socialisme est la seule réponse apportée depuis cinquante ans à la révolution industrielle. »

En réponse aux propos du premier ministre, M. Mitterrand a noté : « Le peuple est souverain et le peuple tranchera. Je n'ai rien à ajouter à ce que beaucoup d'autres ont dit, en particulier M. Alain Poher. » Le premier secrétaire du parti socialiste fait allusion à une interview du président du Sénat à l'Aurore (le Monde du 15 février), dans laquelle M. Alain Poher notait : « La souveraineté nationale, c'est le peuple. »

M. Mitterrand (D.S.)

M. Marchais : le suffrage universel aura tranché en se prononçant pour la gauche

M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F., a déclaré dimanche 18 février à Châteauroux :

« Quant aux pouvoirs du président de la République, il est inexact d'affirmer que nous voulons les ramener à ce qu'ils étaient sous la III^e ou la IV^e République. »

« Ce que nous voulons — et ce que prévoit le programme commun — c'est d'en finir avec cette situation où un seul homme dirige tout, décide de tout, depuis la hauteur des tours du quartier de La Défense à Paris jusqu'à la composition des programmes de l'O.R.T.F. (...) »

« Nous voulons, non pas « démolir la Constitution », mais l'amender en supprimant ou en corrigeant les dispositions du texte conventionnel qui ont servi à l'instauration et aux abus du pouvoir personnel. (...) »

« M. Pompidou et les dirigeants de l'U.D.R. prétendent contester aux Français le droit de choisir librement leurs députés, le droit de décider de la politique du pays, à l'occasion des prochaines élections. C'est inacceptable. »

« Les Françaises et les Français ont le droit et le devoir, comme le leur reconnaît la Constitution, de dire, à l'occasion des prochaines élections législatives, quelle politique ils veulent pour la France. Dès lors qu'une majorité de gauche serait élue, le président de la République devrait désigner un premier ministre pris dans cette majorité et accepter la formation d'un gouvernement de la gauche unie appliquant la politique voulue par le pays. »

« M. Pompidou a déclaré que c'était contraire à ses convictions personnelles et M. Peyrefitte a affirmé, il y a quelques jours, qu'il ne fallait pas compter sur M. Pompidou pour mettre en place un gouvernement de la gauche unie. Et voilà, qu'hier, M. Messmer prétend que c'est le suffrage universel qui devrait trancher le désaccord. »

« Mais le suffrage universel aura déjà tranché en se prononçant à la majorité pour la politique définie par le programme commun des partis de gauche. On ne voit pas pourquoi il faudrait imposer aux Français une nouvelle consultation, dont le résultat, personne ne peut en douter, ne ferait que confirmer et même renforcer la première. »

« En vérité, quelles que soient les conséquences que M. Pompidou estimerait devoir tirer pour lui-même de l'élection d'une majorité de gauche, une seule chose compte : la volonté, démocratiquement exprimée par le suffrage universel, devra, en tout état de cause, être respectée. Ainsi le veulent la démocratie et la légalité. Nous veillerons, nous, communistes, à ce qu'elle soit respectée. »

« Nous nous opposerons à toutes les pressions, à toutes les manœuvres visant à dissocier l'union réalisée autour du programme commun, à frustrer les travailleurs et les démocrates de leur victoire. »



→ directeur du parti socialiste), le problème serait résolu puisqu'il y aurait de nouveaux consensus entre le président et l'Assemblée;

b) Si, au contraire, le pays confirmait la majorité de gauche, le conflit persistant entre l'Assemblée et le chef de l'Etat, ce dernier devrait se démettre, son